FORMULAIRE À RENVOYER À :
ACERTA CAS, Groenenborgerlaan 16, B-2610 Wilrijk

1. IDENTITE DEMANDEUR

Je soussignée, souhaite, par la présente, introduire une demande pour l'obtention de titres-services dans le cadre de "l'Assistance maternelle" pour travailleuses indépendantes.

Numéro nationale demandeur (NISS): _____

Prénom + Nom travailleuse indépendante: _____

E-mail: _____

2. DETAIL DE LA DEMANDE

Date de l'accouchement: _____

Vous nous remettez:

- Le numéro d'utilisateur personnel, au nom de maman, chez Pluxee _____
  Vous n'êtes pas encore inscrit(e) (gratuitement) comme utilisateur de titres-services? En fonction de la Région dans laquelle vous êtes domicilié(e), choisissez parmi les sites régionaux suivants:
  www.dienstencheques-vlaanderen.be
  www.titre-service.brussels
  www.wallonie-titres-services.be

- Vous choisissez:
  - ☐ des titres-services électroniques
  - ☐ des titres-services papier

3. DECLARATION SUR HONNEUR

- Je confirme qu'après mon accouchement je reprends sans interruption une activité professionnelle soit en tant que travailleuse indépendante, soit en tant que travailleuse salariée, fonctionnaire ou enseignante (en règle générale: au moins à mi-temps). A partir d'un jour d'interruption, le droit aux titres-services expire;
- je suis conscient que toute déclaration fausse ou incomplète peut entraîner la récupération des sommes indûment preçues, sous réserve de poursuites judiciaires.
- toutes modification dans les renseignements communiquées ci-dessus doit être signaler à Acerta dans les quinze jours.

Signature de la travailleuse indépendante Date:

Vous pouvez signer ce document électroniquement

_____

Vous trouverez plus de renseignements concernant l'aide de maternité pour les travailleuses indépendantes sur le verso de ce document.

Aide à la maternité*

Après la naissance d'un enfant, la mère indépendante a droit à 105 titres-services d'une valeur de 945 euros et valables pour 6 mois (Bruxelles), 8 mois (La Wallonie) ou 12 mois (Flandres). Les titres peuvent être utilisés pour engager une aide ménagère via une organisation agréée.
Vous ne pouvez commander que les titres-services de la région de votre lieu de résidence principale telle que mentionnée dans le registre national. Vous ne pouvez pas commander de titres-services d'une région dans laquelle vous n'êtes pas inscrit. Toutefois, vous pourrez utiliser vos titres-services, de votre région, dans les trois régions du pays pour autant que l'entreprise agréée à qui vous donnez les titre-services soit agréée par votre région. Les utilisateurs ne peuvent commander qu'un nombre maximal de titres-services par année.
Les titres-services dans le cadre de la prestation de l'aide à la maternité sont également compris dans ce plafond maximum personnel.

Conditions légales

Les titres-services ne peuvent être attribués qu'à partir du moment où les conditions sont remplies :

- Au moment de la naissance de votre enfant, vous êtes affiliée comme indépendante à titre principal ou conjointe aidante relevant du maxi-statut.
- L'indépendante remplit toutes les conditions pour bénéficier de l'assurance maternité (congé de maternité) après l'accouchement. Le repos d'accouchement pour les indépendantes s'élève : à 12 semaines pour une naissance unique et à 13 semaines pour une naissance multiple.
- Vous confirmez que vous reprenez après votre accouchement une activité professionnelle soit en tant que travailleuse indépendante, soit en tant que travailleuse salariée, fonctionnaire ou enseignante répondant aux conditions de l'article 35 de l'arrêté royal du 19 décembre 1967 (en règle générale: au moins à mi-temps). En cas de non reprise effective d'une activité, les titres-services ne sont pas dus.
- Le nouveau-né doit être né à partir du 1er janvier 2006 et faire l'objet d'une inscription au registre national belge des personnes physiques dans le ménage de sa mère après sa naissance et jusqu'à l'octroi de l'aide à la maternité.
- Acerta dispose de votre numéro d'inscription auprès de l'entreprise Pluxee ou a reçu de votre part un formulaire d'inscription de Pluxee dûment complété et signé.

Traitement de votre dossier

Votre caisse d'assurances sociales est responsable du contrôle des conditions légales.

- Vous nous remettez :
  - un formulaire de demande signé indiquant que vous souhaitez recevoir des titres-services.
  - le numéro d'utilisateur personnel, au nom de maman, chez Pluxee.
    Vous n'êtes pas encore inscrit(e) (gratuitement) comme utilisateur de titres-services? En fonction de la Région dans laquelle vous êtes domicilié(e), choisissez parmi les sites régionaux suivants :
    www.dienstencheques-vlaanderen.be
    www.titre-service.brussels
    www.wallonie-titres-services.be
- Nous contrôlons les conditions.
- Entre-temps, nous vérifions scrupuleusement si nous recevons une demande de paiement de Pluxee. Ce n'est qu'alors que nous pourrons envoyer le paiement des titres-services à Pluxee.
- Pluxee s'engage à vous fournir les titres dans les 4 jours ouvrables à partir de la réception de notre paiement.

* Arrêté royal instaurant un régime de prestations d'aide à la maternité en faveur des travailleuses indépendantes et modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services, MB 23.01.2006.